

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 27 FEVRIER 2009

Présents : Mmes Mireille GIORIA, Victoire BRAISAZ, Evelyne PROVINSIAL et Sylvie CAGNARD.
Messieurs Eric BRAISAZ, Guy BRAISAZ, Joël BRAISAZ, Patrick CUVEX-COMBAZ, Xavier DESMARETS, Léon GROSSET JANIN, Franck PICHOL-THIEVEND, Jean-Pierre SPECIA, Alain VIARD.

Excusé : Monsieur Lionel BOCHET,

Secrétaire de séance : Monsieur Guy BRAISAZ

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 30/01/2009.

Le Conseil,

CONTRATS JEUNESSE

Accueille la coordonatrice jeunesse du canton, Mme Valérie GESLIN. Elle présente l'évaluation des 3 années écoulées des contrats cantonaux pour la jeunesse ainsi que les projets à venir, validés par la Communauté de Communes du Beaufortain qui finance ces actions. Le Conseil approuve la décision de la CCB d'étoffer l'équipe d'animation afin d'assurer une présence auprès des jeunes dans les villages pendant la période estivale et remercie Valérie Geslin pour son exposé.

U.T.N.

Le Directeur de la régie des remontées mécaniques, Monsieur Michel FRISON-ROCHE, soumet au Conseil un avant projet visant à créer une liaison complémentaire avec l'Espace Diamant par « Bellasta ».

La réalisation de ce projet permettrait un soutien à l'économie touristique, qui sans effort soutenu, pourrait fléchir ces prochaines années.

Le Conseil approuve l'étude d'un avant projet, confiée par la Régie au Cabinet IRAP qui sera en cohérence avec le SCOT et le PLU.

TRAVAUX

Madame le Maire présente les programmes désignés par les membres des commissions finances en vu de la préparation du budget primitif 2009.

RENOVATION MAIRIE

Le Conseil approuve le choix des entreprises pour la première tranche de travaux de rénovation de la mairie deux bureaux et des archives au niveau n-1.

CONTOURNEMENT CHF LIEU

Monsieur Cuvex-Combaz, adjoint aux travaux, informe de la nécessité de réunir la commission d'appel d'offres pour garantir le suivit des travaux et modifications nécessaires de certains lots.

La commission est fixée au 5 mars

DROIT DE PREMPTION URBAIN

1 – Conformément à l'article A 213.1 du Code de l'Urbanisme, deux ventes sont soumises à l'avis de l'assemblée afin de statuer sur son intention d'aliénation.

Compte tenu de la situation des deux biens concernés, au lieu dit « Le Chozal » et « Les Combes » le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE

L'indemnité allouée au comité paroissial d'Hauteluze, pour le gardiennage de l'Eglise est approuvé à la somme de 468.015 € pour l'année 2009.

SIVOM des SAISIES

Conformément aux modifications des statuts approuvés par arrêté Préfectoral du 12 janvier 2009, appliqué le 1^{er} février, le Conseil est informé :

- de l'intégration de 5 agents techniques du ST du Sivom au sein du ST de la commune
- du mode de fonctionnement dans le cadre des nouvelles dispositions statutaires.

Madame le Maire répond aux interrogations des élus et propose de passer au vote afin d'élire, conformément aux nouveaux statuts, un délégué titulaire supplémentaire et deux délégués suppléants.

Madame Sylvie CAGNARD est élue déléguée titulaire

Messieurs Guy Braisaz et Patrick Cuvex-Combaz sont élus délégués suppléants.

REGULARISATIONS FONCIERES

1) Afin de régler les problèmes fonciers et notamment pour les administrés qui sont encore soumis aux taxes foncières sur des emprises de voiries, ou afin de permettre de régler des successions; Madame le Maire propose de faire réaliser par un cabinet d'Experts Fonciers, la régularisation de toutes les voies communales. En effet, certains propriétaires n'ont jamais accepté de signer les documents d'arpentage proposés lors de création de voiries, dont certaines ont plus de 30 ans.

Le Conseil approuve et charge Madame le Maire de lancer une consultation.

2) Charge Madame le Maire de la régularisation d'un échange foncier pour emprise de voirie, au lieu dit « Les Maisons » pour ce faire, fixe le prix du mètre carré à 1 €.

SUBVENTIONS

Le Conseil approuve:

- la proposition de la commission finances, pour l'attribution des subventions aux associations,
- le montant de la participation au fonctionnement de l'école primaire est arrêté comme suit : participation de 302 € pour chacune des 5 classes et participation à hauteur de 38 € par élève
- La participation au frais de transport de lisier, effectuée dans le cadre de l'aide apportée aux agriculteurs est modifiée par rapport à la demande transmise par la CUMA. Le conseil sursoit à statuer. Suite à l'intervention d'un particulier, Madame le Maire rappelle, que les règles sanitaires interdisent l'épandage des contenus des fosses sceptiques et règlementent strictement l'épandage des lisiers.

Un courrier sera adressé aux agriculteurs afin de leur rappeler ces règles.

PERSONNEL

Approuve le transfert, à conditions de rémunération identiques, de Messieurs Nicolas ALEX, René BOCHET, Roger DUBETTIER, Pascal CHAMIOT-CLERC et Jérôme MEILLEUR au ST de la commune.

Reporte ultérieurement la décision des modifications et création d'emplois du personnel communal.

AUTORISATION de POURSUITES

Le Conseil charge, de façon permanente, Monsieur le Receveur, à entreprendre les poursuites nécessaires, pour la mise en recouvrement des recettes communales, y compris la saisie si utile.

QUESTIONS DIVERSES

Recalibrage RD 70

La commission travaux présente au Conseil l'avant projet du Territoire de Développement Local en vue du recalibrage de la RD70 au niveau de « La descente de la Combe »

La voirie sera portée à une largeur de 5,50 mètres. La commune se prononce favorablement pour l'enfouissement des réseaux qui sera corrélativement réalisé.

Transports

Informe qu'un diagnostic a été mené par le Conseil Général sur les transports scolaires d'une part et sur les transports des lignes régulières. Le diagnostic ayant révélé des points à améliorer, le Conseil Général, charge la commune de la sécurisation de certains arrêts, par la mise en place de signalétique ; informe également de la suppression de l'arrêt « Bouchère »

Arlysère

Dans la perspective de mise en place d'un « plan de mobilisation des bois » Arlysère effectue actuellement, dans le cadre de la charte forestière du Territoire Arlysère/Haut Val d'Arly une analyse exhaustive du potentiel de récolte de bois et du réseau de routes forestières.

Baux Ruraux

Les pâturages de « Douce » étant actuellement grevés d'un bail verbal contracté, conformément aux dispositions du code rural relatif aux baux ruraux, avec les anciens propriétaires de l'Alpage, l'engagement avec l'exploitant est poursuivi par l'acquéreur

Le Conseil :

- décide de dénoncer le bail en cours en prononçant un préavis de 18 mois, conformément à la réglementation en vigueur. Ce délai écoulé la commune effectuera une publication en vue de la mise en place d'une convention pluriannuelle, charge Madame le Maire de la Procédure.

Le Conseil

Prend connaissance

- d'une subvention attribuée par le Conseil Général, dans le cadre du FDEC, pour la restructuration de la mairie
- de la réponse du Préfet adressée à Mme Le Maire, à propos des dégâts causés par la tempête du 26 décembre 2009 « Les vents violents ne sont pas répertoriés parmi les catastrophes naturelles »
- des comptes rendus des réunions des commissions de la Communauté de Communes du Beaufortain
- du bilan d'activité de la bibliothèque municipale
- d'une action entreprise par l'Association des communes forestières afin de réussir le déploiement économique qu'offre la filière bois
- d'un courrier adressé par Monsieur Christian Favre-Lamarine, sollicitant la restitution d'un terrain, situé en centre village, cédé par son grand-père à la collectivité en 1903, par acte sous sein, en vue de la construction d'un réservoir d'eau. Ce réservoir ayant été, pour cause de vétusté et inutilité, supprimé en 2007 il souhaite reprendre possession de ce bien familial. Une réponse sera adressée à M. Favre-Lamarine, tenant compte des contraintes des conduites anciennement raccordées au réservoir démonté et en fixant les conditions de cession

Accepte

- La signature d'une convention avec le Conseil Général de la Savoie, relative à l'attribution d'une aide financière de 80 000€ dans le cadre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)
- De prendre en charge la collation des coureurs participant au trophée mer/montagne le 19 mars
- De participer au mouvement des différentes associations des Maires de France, afin de demander au gouvernement des négociations en faveur de la réforme d'ensemble de la fiscalité locale.

Est informé

D'une réunion organisée par Coforet le 13 mars, avec les propriétaires forestiers, pour la mise en place d'un nouveau programme d'exploitation de forêts au lieu dit « Le Revers »

D'une journée de travail collectif, en direction des élus, organisée par l'Agence Touristique Départementale pour l'amélioration du fleurissement des territoires Savoyards.

D'une offre de ski innovante, en direction des seniors et des non skieurs, mise en place le 19 mars à la station des Saisies « Taxi Ski »

Agenda

Le 3 mars commission finances

Le 19 mars Assemblée Générale de l'AAB

Le prochain conseil est fixé au **27 Mars 2009 à 20 heures**